

Antibes : braquage matinal à la bijouterie de Carrefour

Six hommes armés et cagoulés ont fait irruption hier, à 10 heures, dans la grande surface. Aucun blessé, ni coup de feu, mais un butin estimé à 100 000 €. Les voleurs sont en fuite

Un cordon en plastique rouge et blanc entourant le rayon bijouterie et barrant l'accès aux caisses 64 et 65, juste en face de l'entrée 2 du centre commercial Carrefour d'Antibes. Telles étaient les traces visibles, hier matin, du braquage qui avait visé, à 10 heures, la grande surface. À l'extérieur, trois véhicules de sapeurs-pompiers, venus assister les employés choqués par cette attaque éclair.

Alors que l'hypermarché est déjà bien animé à cette heure de la journée, six hommes cagoulés et armés – notamment d'un fusil à pompe – font irruption et se dirigent droit vers le rayon bijouterie, situé entre les jouets et les vêtements pour hommes. En quelques minutes, sans casser les vitrines, la bande se fait remettre, sous la menace des armes, une partie des bijoux exposés. Si, officiellement, aucun montant n'a été révélé, le préjudice serait estimé à 100 000 €. Se précipitant vers le parking sans avoir ouvert le feu ni fait de blessé, les individus prennent la fuite à bord



**Et si on parlait
de la sécurité des
salariés !**

Les policiers ont procédé hier matin aux premiers relevés dans le rayon visé par les braqueurs.

(Photo Patrick Clementé)

de deux véhicules : une Volvo et une Peugeot 206. Les voitures, signalées volées, sont retrouvées à 11 heures dans le quartier des Hauts-de-Vallauris, dans la ville éponyme. Soit à seulement quelques kilomètres des faits. Pour effacer les empreintes et, ainsi,

brouiller au maximum les pistes, les malfaiteurs ont pris soin de les incendier.

Deux précédents en Paca

Pendant ce temps, un vaste dispositif se met en place pour les retrouver. La gendarmerie nationale y parti-

cipe avec le déploiement de son plan intitulé « Riposte ». Sur les lieux, les enquêteurs du commissariat central gèrent la zone de crime et procèdent aux premiers relevés. Ils seront remplacés, en fin de matinée, par une équipe de la police judiciaire de Nice, qui est officielle-

Cellule psychologique pour les salariés

Comme c'est la procédure dans ce genre d'affaire, une cellule psychologique a été mise en place dans une salle du magasin pour les personnes souhaitant partager leurs angoisses. Une vingtaine de salariés a été prise en charge par les sapeurs-pompiers, non pas pour des blessures physiques mais morales. « En fonction de l'état des personnes, soit elles rentrent chez elles, soit elles ont besoin d'un accompagnement », résume le service communication de l'enseigne.

Si le magasin a fonctionné normalement hier, le rayon bijouterie est, quant à lui, fermé jusqu'à nouvel ordre.

ment saisie de l'enquête.

Pour le moment, les six braqueurs n'ont pas été retrouvés. Face à une recrudescence d'attaques à main armée, notamment ces derniers jours, le plan anti-hold-up, activé en temps normal début décembre pour les fêtes de fin d'année, a été lancé dès hier dans le département (*lire en page suivante*).

Pour Carrefour, c'est le troisième braquage visant une bijouterie en son enceinte dans la région Paca, cette année. Les deux précédents avaient eu lieu dans les

Bouches-du-Rhône. Mais, aussi bien le 12 octobre à Vitrolles que le 13 juillet aux Milles, les enseignes visées étaient installées dans les galeries marchandes. Cette fois, c'est au cœur des allées, parmi des dizaines d'employés et de clients, que les faits ont eu lieu. Le travail des enquêteurs consistera, notamment, à comparer l'attaque antiboise avec les précédents dans la région et d'en déterminer les éventuelles similitudes.

RODOLPHE PETÉ
rpete@nicematin.fr

▼ Ouverture

Sommaire page 02

Overdose page 03

▼ CFDT Carrefour

Départ de Chérèque page 04

Rencontres régionales page 05

▼ Revue de presse

La routine ... page 06

▼ International

Indonésie vendue page 08

▼ Sécurité

Enlèvements, braquages page 09

▼ Epargne salariale

Quelle avenir ? page 16

▼ Actions en justice

Rennes aux prud'hommes page 12

Reims Tinquieux, gagné ! page 13

▼ Dans les coulisses

On positive chez Carrefour page 14

PSE Sièges page 15

Fermetures ou ouvertures ? page 19



Jugements

Vous cherchez une information juridique sur le groupe Carrefour .

Le moteur de recherche de Légisfrance tient à votre disposition près de 300 jugements concernant Carrefour.

Vous pouvez télécharger les arrêts sélectionnés de la cour de cassation, cour d'appel, TGI, Tribunal d'instance, Tribunal de conflit... il y en a pour tous les goûts.

Bien entendu ce n'est qu'une infime partie des procès où Carrefour est en cause.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Une bijouterie de la galerie marchande Carrefour braquée

24 novembre 2012 11 h.

Premier samedi d'avant-fêtes et premier échec du plan antibraquage mis en place par la police nationale ... Hier, comme les guirlandes et les sapins de Noël, les cagoules et les kalachnikov ont fait leur retour remarqué dans la galerie de Grand Littoral à Marseille.

Un commando de quatre hommes armés a perpétré un braquage dans la bijouterie Univers d'Or.

"Le pire, c'est que ça se banalise. Mais nous, on vient travailler tous les matins avec la peur au ventre", explique la jeune vendeuse qui s'attend "tous les jours" à subir sa première agression . (la bijouterie a été braquée 10 fois)

VOTEZ CFDT

Des hommes et des femmes qui vous connaissent vraiment.

www.tpeelection2012.fr

Overdose de justice ! Un terrible constat



Par Serge Corfa
Délégué syndical national

Depuis 2008 les procès succèdent aux procès dans une entreprise incapable de se remettre en cause que se soit économiquement ou socialement.

Carrefour peut être condamné dix, vingt, trente fois vous trouverez toujours un responsable pour vous soutenir que Carrefour a raison. Quoiqu'il arrive l'entreprise ne reconnaîtra jamais ses torts, c'est la faute aux syndicats, aux juges, aux politiques, aux salariés, aux clients bref à tous sauf à elle même. Quelque soit le type de procès Carrefour à la même attitude.

Une entreprise sur de son bon droit envers et contre tout et qui n'hésite pas à utiliser tous les arguments pour faire triompher ce droit, celui d'un patron arrogant et au dessus des lois. Non seulement elle désespère les personnes de bonne foi mais elle laisse le champs ouvert aux même type d'attitude en réponse.

Six mois après le premier procès on aurait du trouver un accord, pas 4 ans après. La négociation ne peut aboutir car elle est à des milliers d'années lumière des droits reconnus par des tribunaux qui sont ceux de la République Française n'en déplaise aux mondialistes éduqués à la chinoise.

Cette attitude de puissant à un effet néfaste sur le personnel et sur les clients. Elle n'attire aucune sympathie sur le nom de Carrefour.

Carrefour est incapable de se donner une image sociale et commerciale de "bonne entreprise". Il doit bien y avoir une raison, nos accords ne sont pas pires qu'ailleurs.

Plus de 6000 salariés en justice et ça ne fait pas réfléchir quelqu'un !

Quand en 1985 Carrefour a perdu, devant la cour de cassation le procès sur la RTT des temps partiel (mené par la CFDT avec seulement 2 personnes en justice), l'entreprise a admis son échec et a payé. Idem sur le travail de nuit.

La première décision fut unilatérale et la seconde fut négociée avec la CFDT au final tous les salariés ont obtenu un rap-

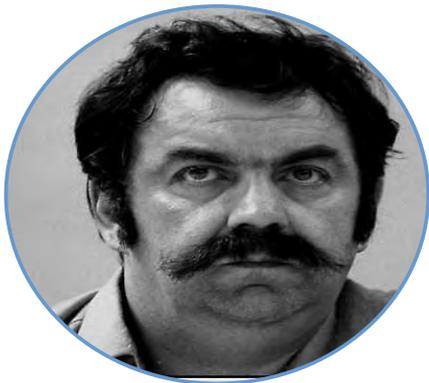
pel de salaire.

C'est ce type de décision qui permet les accords ultérieurs. Une entreprise crédible face à des délégués qui, tout en faisant respecter le droit, restent à la table des négociations. S'il y a de fort désaccords au final le respect des règles est assuré et les interlocuteurs correctes.

Carrefour par son attitude devant la justice ne fait que démontrer aux gens qu'on peut s'affranchir de toutes les règles, il suffit d'une armée d'avocats et de temps.

Carrefour est-il capable de dire stop à cette dérive juridique en respectant les droits des salariés et en admettant que les tribunaux puissent lui donner tort ? A suivre.

Il faut de la force assurément pour tenir toujours la balance de la justice droite entre tant de gens qui font leurs efforts pour la faire pencher de leur côté. - Louis XIV



L'ours rentre dans sa tanière

Alors que Jacques Chérèque, 84 ans, ancien secrétaire national adjoint de la CFDT sous l'ère de Raymond Maire vient d'être décoré par le président de la République grand officier de l'ordre national du mérite, son fils François Chérèque, 56 ans, quitte le poste de secrétaire général de la CFDT qu'il a occupé pendant 10 ans.

Photos: Jacques et François.



François Chérèque n'a pas caché son émotion à l'idée de quitter la tête de la CFDT qu'il dirige depuis dix ans.

François Chérèque, 56 ans, donnera son mandat jeudi 28 novembre à Laurent Berger, 44 ans, lors d'une Assemblée générale au siège du syndicat dont il tient les rênes depuis 2002.

"Je ne me rends pas compte, je crois que je me rendrai compte dans une semaine", a-t-il dit à la presse. "Vendredi matin, j'aurai le plaisir de rester au lit mais je crains de ne pas avoir un sommeil très réparateur à ce

moment-là".

Celui qui a commencé sa carrière comme éducateur spécialisé dans un hôpital avait œil un peu humide.

"Je ressens beaucoup d'émotion. Je crains ce qui se passera jeudi. Je crains l'émotion, je suis un ours donc je voudrais vite rentrer dans ma tanière après...", a-t-il confié.

François Chérèque, comme son successeur, se sont félicités de la transition en douceur à la tête du syndicat, à la différence de ce qui se passe à la CCT, où Bernard Thibault doit céder sa place lors d'un congrès en mars 2013, ou bien ces jours-ci à lump.

"J'ai une grande fierté, je suis content de la façon dont ça s'est passé avec Laurent, le soutien de toute l'organisation sur une transition qui se fait en douceur", a dit François Chérèque. "Cela se fait avec beaucoup de plaisir en plus, mais aussi un attachement aux militants et militantes de la CFDT".

Laurent Berger, qui travaille dans son ombre depuis des années, a souligné à son tour "la fierté des militants de la CFDT sur la façon dont ça se passe". "On vit un moment particulier, et on le vit bien jusqu'au bout, dans un contexte difficile pour les salariés. C'est une bonne chose, ça veut dire que la CFDT est en forme", a-t-il dit.

Il s'est dit prêt en endossant l'habit de secrétaire général pour œuvrer "dans la continuité". "Il y aura un changement d'homme et donc un changement de style, mais la CFDT va rester elle-même et continuer à faire son travail pour les salariés".

Magie de Noël

En ce mois de novembre la préparation des arbres de Noël va bon train !

Dans les comités d'entreprise les élus des comités d'entreprise aidés souvent par tous les délégués installent guirlande, chaises, jouets pour offrir aux enfants et au personnel quelques moments de bonheur.

A Chartres ce 25 novembre 2012



Le plus grand secret du syndicalisme français enfin dévoilé !

La CFDT fait campagne en mettant en scène une organisation secrète dans un clip.

Le film commence comme une superproduction. Au cœur de montagnes enneigées, des individus en blouse blanche s'activent devant des machines. "Notre organisation expérimente ici de nouvelles méthodes à la pointe de la recherche", nous annonce un de ces individus à l'allure de savant fou.

Dans la salle des machines, des agents en combinaison bleue sont transformés en fontaine à eau, en ventilateur ou encore en aspirateurs. Ils sont ensuite envoyés "en mission" dans les très petites entreprises (TPE). "Ainsi nous pouvons partager le quotidien des salariés et mieux comprendre leur environnement de travail pour mieux les aider", nous explique-t-on.

Sur ce, François Chèrèque fait son apparition, blouse blanche et chat empaillé à la main, qui n'est pas sans rappeler Blofeld, l'un des pires ennemis de James Blond, ou ses avatars : le méchant de la série Inspecteur Gadget et le Docteur Denfer d'Austin Powers. "Notre organisation ne recule devant rien pour aider les salariés", déclame le secrétaire général de la CFDT, grimé ainsi.

Avec humour et une dose de créativité, le syndicat a mis les moyens pour les élections des représentants de salariés au sein des TPE. "Du 28 novembre au 12 décembre, votez CFDT !"

<http://www.youtube.com/watch?v=3BEGzeGJ0Sk&feature=plcp>



Rencontre régionale (suite et fin)

Le 20 novembre une trentaine de militants CFDT étaient présents pour représenter les 37 sections CFDT de l'Île de France et du Centre.

Philippe Bouvard responsable régional CFDT était avec eux pour accueillir **Sylvain Macé et Thierry Babot** qui avaient choisi Evry pour finir leur tour des régions CFDT.

Une journée studieuse qui permet d'éclairer les militants sur de nombreux sujets d'actualités. **L'expérience sera renouvelée.**



Vente, enseigne, justice ... la routine !

Parts de marché alimentaires : Carrefour revient dans la course !

A périmètre constant (hors effets du départ de Coop Atlantique et de la cession d'Altis), Carrefour reprend du terrain pour la première fois depuis avril 2011 selon les estimations de parts de marché pour la période du 8 octobre au 4 novembre, livrées par Kantar et que LSA s'est procurées.

Carrefour (20,5%) va mieux. Il perd certes 0,4 point de part de marché sur la période mais c'est une nette amélioration par rapport à septembre (-1 point) et août (-1,3 point)



Champions Belges

Les Champions deviennent Carrefour Market... en Belgique

Alors que Georges Plassat, Pdg de Carrefour, souhaite revenir sur la convergence d'enseigne, les 83 magasins du groupe Mestdagh Belgique passeront sous l'enseigne Carrefour Market en juin

2013. Fin 2012, tous les supermarchés **intégrés** du groupe Carrefour devraient déjà avoir changé de nom.

Cette vaste opération de changement d'enseigne est consécutive à un accord intervenu en 2010 entre les groupes Mestdagh et Carrefour. Le premier reprenait 16 points de vente du second, menacés de fermeture. En outre, il acceptait de faire travailler l'ensemble de ses supermarchés sous l'enseigne Carrefour Market. Selon Eric Mestdagh, le changement d'enseigne et les travaux récemment entrepris dans les magasins du réseau auront coûté au groupe quelque 25 millions d'euros.



Rennes Cesson

L'hypermarché Carrefour de Cesson conteste le tracé de la LGV

L'hypermarché Carrefour de Cesson-Sévigné, près de Rennes, conteste le tracé de la Ligne à grande vitesse Paris-Rennes devant le tribunal administratif.

L'hypermarché Carrefour appuyé par la SCI propriétaire des terrains, affirme que son éventuel agrandissement serait compromis par le tracé de la LGV, qui lui enlèverait 16 000 m² et 170 places de stationnement potentielles.

L'expropriation de la SCI étant envisagée dans les prochaines semaines, le juge des référés du tribunal administratif rendra sa décision dès les prochains jours.

Enseignes



L'affaire des enseignes Carrefour devant le Tribunal Administratif de Limoges

Le Tribunal Administratif de Limoges examine jeudi 22 novembre 2012 la requête déposée par l'association Paysages de France à l'encontre du Groupe Carrefour

Alors que Carrefour avait droit à une seule enseigne double-face pour signaler son supermarché sur la commune de le Blanc (dans l'Indre), pas moins de 13 enseignes avaient été installées par le Groupe. La hauteur et la surface ne correspondaient pas non plus aux normes légales du Code de l'Environnement. L'association Paysages de France, spécialisée dans l'affichage publicitaire, a saisi le Tribunal Administratif de Limoges. Une action symbolique alors que la réglementation de l'affichage est peu respectée par l'ensemble de la grande distribution.

Carte Pass

Un nouveau test chez Carrefour a partir du 26 novembre un magasin par format mettra à disposition de la clientèle 4 journées pass par semaine soit du lundi au jeudi ce test devrait aller jusqu'à fin décembre 2013 et ceci pour récupérer de la clientèle

Pour le format de proximité c'est le magasin de Château Thierry qui a été choisi . Le magasin d'Anglet devait lui remettre les 5% sur tous les produits Carrefour. Affaire à suivre

Téléphone mobile

Carrefour laisse son activité mobile à Orange

Carrefour sort discrètement du marché : pas complètement puisque les offres Carrefour Mobile perdurent mais il n'opère plus comme MVNO, simplement sous la forme d'une licence de marque à Orange, son opérateur hôte.

Les quelque dizaines de milliers de clients estimés de Carrefour Mobile ont été directement transférés à Orange

Carrefour, qui avait une équipe dédiée au sein de la direction marchandises, n'a procédé à aucun transfert de personnel.

Deux Carrefour Market sur Boulogne/Mer cédés à la franchise!

A partir du 1er février 2013, à nouveau 2 magasins Carrefour Market passent à la franchise dans la région Nord-Est (Comité d'entreprise d'Air sur la Lys). Depuis 2008, le Parc d'intégrés de la région est passé de 110 à 85 magasins (- 25%). Sur le plan national, la répartition est de 55 % intégrés et de 45% de Franchisés pour un total d'environ 970 magasins.

Ce sont les magasins de Saint Martin les Boulogne (Nord) et Boulogne/Mer (Sud) qui seront cédés. Environ 80 salariés sont concernés par cette cession à la franchise.

Le client ne verra pas la différence mais le salarié, lui, sera lésé financièrement. Avec la perte des primes (Participation aux bénéfices, Intéressement Collectif), la mutuelle, les avantages CE, ...il manquera environ 200€ /mois pour un Temps Complet.

Quand cessera l'hémorragie ? Même si la Direction régionale essaye de rassurer, comment croire que cela ne va pas continuer.

Avec un seul mot d'ordre : RENTABILITE, qui peut dire que son magasin ne sera pas un jour franchisé ?

Comment ces 80 salariés vont-ils faire pour travailler normalement pendant les fêtes alors qu'ils savent qu'ils sont « jetés comme de vieilles chaussettes ». Beaucoup d'entre eux ont plus de vingt années de bons et loyaux services et ont connu l'ancienne enseigne PG (PRIX GROS).

La CFDT reste à leur côté.



« Le « sans OGM » pour Carrefour, c'est un engagement de plus de 15 ans. »

Carrefour a été un pionnier sur cette thématique



Cinq cessions en 5 mois! La vente continue

Indonésie, Malaisie, Colombie, Grèce et Chypre, Singapour... Cinq cessions depuis l'été.

En quelques mois, Carrefour a cédé des actifs dans de grands pays émergents, poursuivant ainsi sa stratégie de vente.

Si ces filiales ont été aussi bien cédées, c'est bien parce que les acquéreurs croient en leur potentiel.

Le 31 août 2012 Carrefour avait ouvert son 85e magasin en Indonésie

Les banquiers d'affaires se frottent les mains et les actionnaires applaudissent.

Carrefour cède sa participation de 60% dans Carrefour Indonésie à son partenaire local CT Corp pour 525 millions d'euros.

Ce dernier va devenir le franchisé du numéro deux mondial de la distribution dans le pays.

Le distributeur français était présent depuis 1998 en Indonésie et exploitait 84 points de vente pour un chiffre d'affaires hors taxes de 1 milliard d'euros en 2011, ce qui le place au troisième rang des distributeurs du pays.

Malaisie 250 millions €, Colombie 2 milliards €, Indonésie 525 millions €, Grèce et Chypre cédé (?) €, Singapour fermé avec perte.

Que va faire de tout cet argent notre actionnaire principal. Désendettement et investissement c'est ce qu'on annonce. Bernard Arnault et Colony Capital vont-ils encore se payer sur la bête. Dia était valorisé à 4 milliards d'euros et ils l'ont partagé entre eux!!!

La dette du groupe est de 9,62 milliards d'euros au 30 juin 2012.



Fan de "Perry Rhodan", ce space opéra de 2650 fascicules (!!) met en scène une société milliènaire où les gens du "Grand Empire" ont dégénérés. Devenus atones ils confient les commandes à des barbares pendant qu'ils se prélassent devant les jeux.

Quand je vois Carrefour confier la gestion de ces magasins à des franchisés (qui réussissent) je trouve que les Arkonides sont parmi nous.



Boulogne-Billancourt, le 20 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

CARREFOUR ET CT CORP REORGANISENT LEUR PARTENARIAT EN INDONESIE

Poursuivant sa stratégie de recentrage de ses activités, le groupe Carrefour annonce ce jour la vente de sa participation de 60% dans Carrefour Indonésie pour 525 millions d'euros à son partenaire local, le groupe CT Corp, qui devient le franchisé exclusif de Carrefour dans le pays.

Présent en Indonésie depuis 1998, Carrefour est le 3^{ème} distributeur du pays avec 84 points de vente (dont 70 hypermarchés) qui ont généré un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros HT en 2011. A la suite du partenariat conclu en avril 2010, les activités en Indonésie étaient détenues à 60% par Carrefour et à 40% par CT Corp.

Selon l'accord signé aujourd'hui, CT Corp prend le contrôle de ces activités et devient le franchisé exclusif de Carrefour en Indonésie. Carrefour exprime sa confiance en CT Corp, qui saura continuer de développer l'enseigne avec succès et consolider ses positions sur le marché indonésien.

La clôture de la transaction sera effective en Janvier 2013 sous réserve de l'approbation des autorités indonésiennes compétentes.

A propos de Carrefour
Avec près de 9 900 magasins dans plus de 30 pays et 412 000 collaborateurs, le groupe Carrefour est le deuxième distributeur mondial et le numéro un européen. Depuis plus de cinquante ans, il s'adresse comme le partenaire de la vie quotidienne de plus de 25 millions de clients en Europe, Asie et Amérique latine. Le groupe Carrefour s'appuie sur une stratégie innovante, associant hypermarchés, supermarchés, magasins de proximité et cash & carry pour proposer à ses clients les prix les plus bas pour un large choix de produits et de services. Avec plus de 3 milliards de passages en caisse par an, le Groupe, au travers de ses activités, assume une responsabilité économique, sociale et environnementale et s'engage pour la qualité de ses produits et la sécurité de ses clients.

A propos de CT Corp
Fondé par Chaerul Tanjung en 1987, CT Corp est présente dans trois secteurs d'activités principaux en Indonésie : les services financiers, les ressources naturelles, et les médias et les services à la personne, dont la distribution alimentaire avec Carrefour Indonésie. Le Groupe a réalisé 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2011, gère plus de 6 milliards d'euros d'actifs et emploie plus de 70 000 personnes.



Braquages chez Carrefour, que fait ... la direction ?

Depuis le mois de juin !

*Quatre blessés légers
Carrefour Noisy-le-Grand*

*Carrefour Maubeuge :
employée séquestrée*

*Braquage à Carrefour
St Egrève*

*Braquage au Carrefour
le merlan*

*Braquage à Carrefour
Port de Bouc*

*Nouveau braquage à
Stains*

*Braquage raté à Char-
tres*

*Pontault : la bijouterie
de Carrefour braquée*

*Hold up au Carrefour Mar-
ket de Deauville, de Bessè-
ges, de Pissevin, Mazère,
Bonnières, Lézignan-Cor-
bières, Tarnos..*

*Braquage dans un Carre-
four City à Toulouse, Gre-
noble, Rouen, Annecy, Lille,
Poizat ...*

*Braquage galerie de Carre-
four Vitrolles, Avignon, Ni-
mes, Aix les milles Gd Littor-
ral...*

Braquage aux fusils à pompe au centre commercial Carrefour d'Antibes



Une équipe de six ou sept individus lourdement armés ont braqué ce lundi 20 novembre la bijouterie de Carrefour à Antibes.

"Les auteurs étaient cagoulés et armés de fusils à pompe et d'armes de poing", Les braqueurs ont fracturé les vitrines de la bijouterie, qui se trouve à l'entrée du supermarché, et dérobé plu-

sieurs articles. "Le montant du butin se chiffre à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Aucun coup de feu n'a été tiré et aucun blessé n'est à déplorer", précise-t-on auprès de la police judiciaire de Nice, chargée de l'enquête.

"Le magasin était ouvert depuis deux heures quand les faits sont survenus. Des clients ont été choqués et une cellule psychologique a été mise en place pour les prendre en charge", a souligné en début d'après-midi le service de communication du supermarché.

Il faut stopper cette violence que subit les salariés en mettant des moyens nécessaire à leur sécurité !

Nous avons recensé les braquages qui se sont produits depuis le mois de juin (encadré). Faute de place nous n'avons pas pu citer tous les braquages dans les Carrefour Market et Carrefour City. De même la liste est incomplète pour les galeries commerciales Carrefour.

Dans les hypers Carrefour on compte 7 braquages en 6 mois. Braquages à Maubeuge, Noisy le grand, Saint Egrève, Marseille le Merlan, Port de Bouc, Antibes, Chartres ... Insécurité dénoncée par la CFDT à Nice TNL et ailleurs.

Monsieur Plassat a téléphoné aux 4 personnes de Noisy le Grand qui ont été blessées. Des cellules psychologiques sont mises en place après chaque hold-up ... et ensuite !

A aucun moment la direction nationale juge utile d'informer les instances

nationales représentatives du personnel et de présenter un plan d'ensemble pour assurer la sécurité des salariés et les rassurer.

Depuis de longues années la CFDT tire la sonnette d'alarme sur ces braquages de plus en plus fréquents et de plus en plus armés. Les braqueurs ont déserté les banques trop bien gardées et se sont rabattus sur les commerces avec une prédilection pour les bijouteries.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ces événements ne bougent personne, la sécurité des salariés est au minimum.

Récemment dans trois magasins les délégués se sont aperçus que les boutons d'appel "urgence" étaient neutralisés. Dans un magasin il ne fonctionnaient pas, dans l'autre le "répondeur" était enfermé dans un coffre, dans le troisième ont les as installé après le braquage.

Que fait la direction sur les problèmes de sécurité, ou en est la formation dont SOS conflit que nous avons obtenu voici quelques années, quelle démarche auprès de la commission santé au travail ?

Dans ses revendications NAO 2012 la CFDT précise: *Les salariés sont confrontés chaque jour à*

l'insécurité et aux incivilités. Des moyens négociés doivent être mis en œuvre pour prévenir les risques et aider les salariés qui y sont confrontés (formation...).

Si quelques mesures ont été prises sur les problèmes d'incivilité dans l'accord "santé au travail" signé dernièrement, rien ou presque sur la sécurité des salariés au travail.

Une intervention de la direction, un plan sécurité particulièrement pour les fêtes de fin d'année est urgent.

Les malfrats il y en aura toujours mais au moins qu'on mette en place tout un attirail de mesure dissuasives. Ce fut fait voici bien longtemps quand les hypers étaient la cible des gangs qui utilisaient la voiture bélier pour entrer dans les magasins.

L'appel du PDG après le Hold-up avec blessés ne suffit pas (on aura sûrement le droit à la visite d'un ministre au premier mort)

La CFDT demande des mesures urgentes et non un discours en brassant de l'air sur un événement ponctuel pour ensuite retourner à d'autres affaires comme ça se passe trop souvent .

Paroles de délégués

Leila d'Antibes

Le braquage a eu lieu en ma présence en tant que cliente pendant mes vacances.

Dans l'urgence une cellule psychologique a été mise en place. Six employés ont été reçus par la cellule psycho des pompiers, six sont partis à l'hôpital, une personne rentrée chez elle est revenue le lendemain travailler.

La bijoutière qui a été braquée est en arrêt. Elle a eu beaucoup de sang froid devant les 6 braqueurs. Il y a eu aucun blessé corporel.

Nous avons eu une réunion extraordinaire du CHSCT avec l'inspectrice du travail. Il en résulte que tout à été mis en place. Nous avons demandé un affichage de la direction avec le numéro de téléphone de la cellule psychologique pour les personnes qui auront besoin d'en parler anonymement.

Les renforts de police prévus pour le mois de décembre ont été avancés.

Filippo de Noisy le grand

Mr Plassat a contacté, par téléphone, au lendemain du braquage toutes les personnes assaillies.

A ce jour, seulement une partie des personnes ont été reçues par la cellule psychologique malgré la liste complète que le directeur a adressé. Un beau "plantage" car se sont les personnes du service caisse qui n'ont pas été contacté. La direction remonte cette information au national.

Nous avons demandé une fermeture à 21h30 et non plus 22h pour la semaine (samedi 21h) comme au magasin de Collégien (qui n'est pas situé en zone sensible contrairement à nous). Le braquage a eu lieu en soirée et le type de clientèle est majoritairement difficile à cette heure tardive.

A ce jour, notre direction ne peut prendre la décision seule. Il a chiffré les conséquences de cette fermeture anticipée et rappelle que toute décision peut engendrer une diminution de personnel si la perte de chiffre est "flagrante". Sur 327 employés 20 personnes en moins depuis Janvier 2012.



Rennes *Des salariés de Carrefour aux prud'hommes*

30, 50, 100... ?

La CFDT gère tellement de dossiers juridique que le recensement est ardu.

Chez Carrefour un passage chez le juge ne suffit plus, il en faut plusieurs.

D'abord devant chaque instance (prud'hommes, appel, cassation)

Puis on revient de nouveau devant le juge le problème n'étant toujours pas réglé.

Au final Carrefour paye !

L'affaire a été examinée ce mardi 20 novembre au conseil des prud'hommes de Rennes. Soutenus par la CFDT, 48 salariés des hypermarchés Carrefour de Rennes Alma et de Cesson-Sévigné ont engagé une procédure portant sur la rémunération liée au temps de pause d'une part et sur l'entretien des tenues de travail d'autre part.

« Des sommes allant jusqu'à 7500 € pour certains employés sont réclamées », précise **Erwanig Le Roux**, délégué CFDT chez Carrefour. Le temps de pause doit-il être ou non rémunéré comme du temps de travail effectif ? C'est la question qui fait débat.

L'affaire avait déjà été soumise aux conseillers prud'hommes en décembre 2011, lesquels n'étaient pas parvenus à trancher. Cette fois, c'est donc un juge répartiteur, magistrat professionnel du tribunal d'instance, qui doit se prononcer. Le jugement devrait être rendu en avril 2013. *Ouest France 20 novembre 2012*

Une partie des 48 salariés des hypermarchés Carrefour de Cesson-Sévigné et du centre Alma, le 20 novembre à Rennes.





Reims Tinquaux gagne contre Carrefour

*Et de quatre !
La Cour de cassation
confirme de nouveau
ses précédentes
décisions*

*L'arrêt du 14 novem-
bre 2012 confirme les
15 jugements rendus
le 23 juin 2011 par le
conseil de
prud'homme de
Reims.*

*Jeudi 22 novem-
bre de nouveau 51
dossiers devant le
conseil de
prud'homme*

*Mais quand
Carrefour arrê-
tera de jeter l'ar-
gent par les fe-
nêtres dans sa folie
procédurière!*

**La cour de cassation rejette le pour-
voi de Carrefour contre la décision
du conseil de Prud'homme de Reims.**

**Elle confirme que Carrefour avait
versé aux salariés une rémunération
inférieure au smic.**

**La cour de cassation accorde
2500 euros aux 15 salariés au titre de
l'article 700.**

Attendu que les moyens de cassation annexés, qui sont invoqués à l'encontre de la décision attaquée, ne sont pas de nature à permettre l'admission du pourvoi ;

DECLARE non admis le pourvoi ;

Condamne la société Carrefour hypermarchés aux dépens ;

Vu l'article 700 du code de procédure civile, condamne la société Carrefour hypermarchés à payer aux salariés la somme globale de 2 500 euros ;

Ainsi décidé par la Cour de cassation, chambre sociale, et prononcé par le président en son audience publique du quatorze novembre deux mille douze.

**Le moyen de Carrefour visant à prendre en
compte l'indemnité compensatrice pour le cal-
cul du smic est non admis**



On positive chez Carrefour ...

Le manque d'effectif est de plus en plus criant dans les magasins.

Les clients constatent que, faute de bras, le service dont ils sont en droit d'attendre ne sont pas au top.

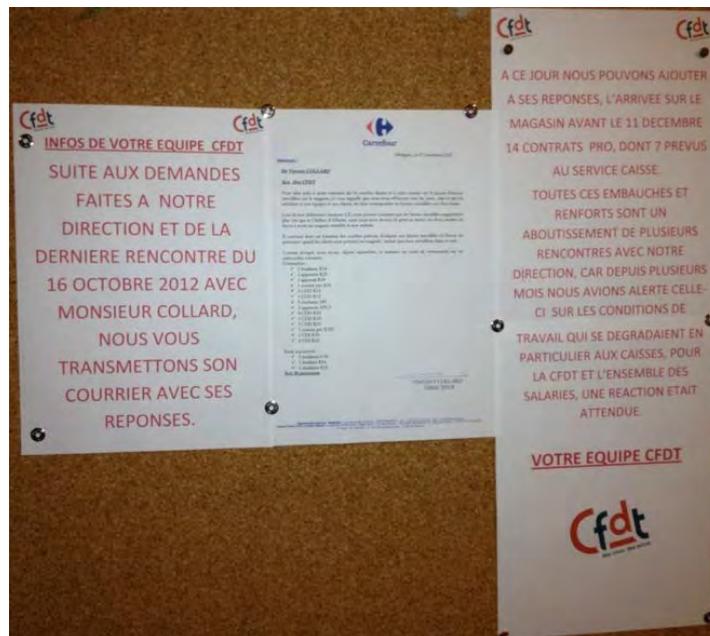
Certains directeurs réagissent et stop l'hémorragie de personnel.

Ils embauchent !

En cette fin d'année cette attitude positive devient urgente.

Au lieu de vouloir ouvrir à l'infini apportons aux clients un bon service pendant les horaires habituels d'ouverture.

Des mesures simples et concrètes.



Embauches

Embauches :

- ✓ 2 étudiants R14
- ✓ 2 apprentis R23
- ✓ 1 apprenti R24
- ✓ 1 contrat pro R32
- ✓ 2 CDD R10
- ✓ 1 CDD R12
- ✓ 9 étudiants S90
- ✓ 3 apprentis EPCS
- ✓ 4 CDD R33
- ✓ 2 CDD R20
- ✓ 2 CDD R25
- ✓ 1 contrat pro R189
- ✓ 1 CDI R10
- ✓ 2 CDI R23

Reste à pourvoir :

- ✓ 3 étudiants S 90
- ✓ 1 étudiant R14
- ✓ 1 étudiant R25

Soit 38 personnes

Suite à de nombreuses demandes faites par la Cfdt sur les problèmes d'effectif et la dégradation des conditions de travail la direction prend en compte, partiellement, les demandes Cfdt et, enfin, précède à des embauches.

38 personnes sont embauchés dont 3 CDI auxquels s'ajoutent 14 contrat pro. Si la Cfdt ne peut se satisfaire d'une réponse avec des contrats provisoires elle apprécie particulièrement l'embauche de 6 apprentis qui permettent à des jeunes d'apprendre un métier pendant 2 ans.

Noël Prioux nous avait dit lors de notre dernière rencontre qu'il était conscient des problèmes et qu'il avait donné des consignes pour qu'on embauche... quand il le fallait.

Nous constatons que le directeur de Mérignac suit cette consigne et apporte une réponse partielle aux problèmes des salariés mais aussi des clients qui ne sont pas satisfait du manque de bras !

A qui le tour ?

Amélioration de l'accord de méthodes

La CFDT écrit à la DRH pour demander des améliorations dans le cadre du PSE siège



Madame la Directrice

Conscient de l'importance pour le Groupe Carrefour de la réussite du plan de départ volontaire pour les sièges et constatant que les mesures d'accompagnements annoncées dans le cadre de ce plan sont celles de l'accord de méthode, nous vous demandons, au regard de la spécificité de la population concernée, l'ouverture de négociations afin d'améliorer, dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise, l'accord de méthode signé en 2011.

Notre réflexion porte sur plusieurs axes :

Le Comité emploi et GPEC doit être impliqué, tant dans le choix du prestataire des Espace Mobilité et Compétences que dans l'élaboration du cahier des charges. Rappelons que les sièges ne sont pas les seuls concernés, un nombre important de salariés travaillent en régions et doivent accéder facilement aux prestations offertes. De plus, ce plan de départ volontaire étant commun à plusieurs entités, nous souhaitons la mise en place d'un comité de suivi issue des membres du comité emploi et GPEC.

Comme indiqué ci-dessus, ce plan étant transverse, il serait inéquitable que les indemnités de licenciements ne soient pas identiques, nous demandons donc une uniformisation des indemnités sur le régime le plus favorable.

La réussite du plan de départ volontaire passe aussi

par la volonté de l'entreprise de favoriser la mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Une augmentation des primes de sauvegarde de l'emploi est nécessaire. Assurer une prime de 3 mois pour une mobilité fonctionnelle et de 6 mois pour une mobilité géographique aura un impact positif dans l'incitation au reclassement interne.

La mobilité fonctionnelle interne comme externe passe aussi par la formation, mais les montants alloués restent faibles. Une enveloppe supplémentaire doit être envisagée.

D'autres pistes existent dans l'accord, mais ne sont pas suffisamment incitatives, notamment l'incitation au temps partiel. Ce dispositif doit être repensé dans son intégralité. De même, les rachats de trimestres pour les salariés de plus de 57 ans, le reste à charge demeure trop élevé. Plus généralement, pour ces salariés, qui bien souvent, sont rentrés sur le marché du travail tardivement, aucune mesure satisfaisante n'existe.

Enfin, nous souhaitons aussi des mesures d'accompagnement pour les salariés qui seront impactés indirectement par les suppressions de postes dans leur quotidien en terme d'augmentation de charge de travail, ou de modification organisationnelle.

Dans l'attente d'une rencontre et d'une réponse que nous espérons positive sur l'ouverture de négociation, nous vous prions de croire, **Madame la Directrice**, en l'assurance de nos sentiments distingués

Bruno Moutry, délégué de groupe CFTD

Carrefour Argentine



Marcello notre collègue Argentin habite à Mar del Plata, travaille chez Carrefour et est syndicaliste.

Nous ne parlons pas la même langue mais on a bien compris ce qu'il souhaitait nous dire !

L'Argentine c'est 403 magasins dont 75 hypers, 127 super et 201 magasin de proximités



Valenciennes, harcèlement

Le CHSCT doit être associé à l'analyse des risques professionnels notamment à travers les inspections régulières.

Suite à un courrier d'une salariée accusant son manager de lui proférer des propos virulents sur un ton méprisant, qu'elle qualifie de "démotivant, humiliant et dévalorisant" le CHSCT, avec l'accord du directeur, a mené son enquête. Il n'était que temps voici 10 ans que la CFDT dénonce le comportement de ce cadre.

Après entretien avec tous les salariés du rayon il ressort des éléments de l'enquête que le responsable a un management inadapté et anormal à l'encontre de plusieurs salariés. Ce manager tient à leur encontre des propos irrespectueux, agressifs, dénigrants méprisants voire humiliants:

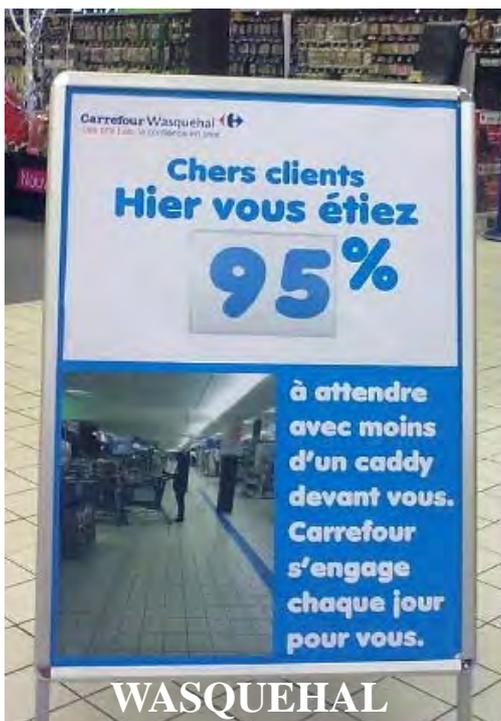
"c'est moi le chef - fait ça et tais toi ! - va plus vite, tu es grosse - tu sens mauvais - tu es trop laide sans maquillage". Son sport favori la photographie qu'il montre en brief pour humilier la personne. En plus, les interdictions d'aller au WC pendant les heures de travail, sans compter les coups de fils à leur domicile et les réflexions style; "tu vole la société, fait garder tes enfants par quelqu'un de ta famille, tu rentres quand ?, tu sera de nocturne pendant une semaine quand tu rentreras."

Le directeur a pris ses responsabilités et a décidé de licencier ce manager pour faute grave. De plus une cellule psychologique, afin d'aider les salariés harcelés, a été mise en place.

Il n'en reste pas moins que l'inspecteur du travail relève dans son courrier au directeur:

De plus, cet état de fait était connu par la direction et le personnel depuis de nombreuses années sans qu'aucune action n'ait réellement été entreprise pour faire cesser le trouble. Seul le courrier d'une salariée a permis d'enquêter sur la situation. Je vous demande donc dorénavant de prévenir ce type de situation tel que le prévoient les dispositions du Code du Travail.

Le délégué syndical CFDT, qui a participé à cette enquête, conclut cette information par "je pense que l'accord santé au travail signé par la CFDT en août 2012 commence à donner des résultats".



La ligne bleue n'est pas morte.

21 novembre 2012 à Wasquehal on affiche la ligne bleue.

Dans le même temps à Méri-gnac, on s'échine à ôter cette ligne bleue graver à vie dans le pavé des magasins.

Cherche Gavroche pour dépaver dans le Nord

"Je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire, le nez dans le ruisseau c'est la faute à ..."



Labège, contrat étudiant

Fin octobre plusieurs salariés ont constaté que bien qu'elles ont signé un avenant à 30 h pour l'anniversaire Carrefour, l'entreprise ne les a pas fait travailler ces heures. Une pratique assez courante aux caisses, l'entreprise en fonction du C.A. attendu revalorise des contrats mais en fonction de l'afflux réel des clients se réserve le droit de ne pas les faire effectuer.

La CFDT alerté, code du travail à la main, en a informé l'employeur lui rappelant que "*L'employeur a l'obligation de procurer le travail convenu et d'exécuter le contrat de bonne foi sauf cas de force majeure extérieur à l'employeur.*". Carrefour devait donc fournir du travail à ses salariés conformément aux engagements du contrat et faute de l'avoir fait leur payer les heures manquantes. La CFDT a précisé ce point par courrier.

Après un mois de palabre la Direction a reconnu que la CFDT avait raison . Elle s'est engagée à régulariser la situation et a payer ces salariés sur la base horaire prévue par ces avenants avec la paie du mois de novembre...

Cette nouvelle a été bien accueillie par les salariés et a valu pas mal de félicitations aux délégués CFDT.

Remerciements

Notre collègue de St Pol sur Mer a bien reçu sa prime pour la retraite et a pris la peine de remercier les délégués CFDT qui se sont occupés, avec succès, de son dossier (voir Hyper 390/12). **Sympa !**

Vu les événements elle a donné **chez elle** son pot de départ après 41 année de bons et loyaux services dans une ambiance sympa et tout s'est bien passé

Par contre elle n'aura pas droit cette année à son bon d'achat de Noël que remet chaque année le CE. Comme le dit FO elle est en retraite depuis 2 mois alors vous pensez bien !

A votre avis du directeur qui ne voulait pas lui donner son droit à une allocation de retraite, au Comité d'entreprise qui lui refuse son bon de Noël à deux mois près quels sont les plus mesquins ?

Les deux ? vous avez bien raison, il y a des syndicalistes qui deviennent comme des patrons et oublient le mot social !

Zoom emploi étudiant

Publié par MediaEtudiant.fr, le 21/11/2012

Vous cherchez un job étudiant pour pouvoir financer vos études ou pour avoir une première expérience professionnelle ? MediaEtudiant vous présente des entreprises qui proposent des contrats spécialement aménagés pour les étudiants. Aujourd'hui, focus sur Carrefour.

Acquérir une première expérience professionnelle

Carrefour est le deuxième groupe mondial et le premier en Europe dans le secteur de la grande distribution. Carrefour, c'est autant des hypermarchés que des enseignes de proximité.

Pour encourager les étudiants salariés à rejoindre ses magasins, le groupe a conçu un contrat de travail spécialement pour eux. Les étudiants pourront ainsi travailler parallèlement à leurs études et ainsi acquérir une première expérience professionnelle et un enrichissement personnel qui sera un atout sur leur CV.

Chaque année, chez Carrefour, ce sont 1 000 étudiants salariés qui travaillent dans les magasins, essentiellement à des postes de caisse ou de vente en Hypermarchés.

Un job étudiant sur mesure

Lorsque vous travaillez en tant qu'étudiant chez Carrefour, vous devenez un collaborateur à part entière. Ainsi, vous bénéficiez pleinement des avantages de l'entreprise : mutuelle, primes, participation, intéressement, réductions sur les produits, etc.

Les spécificités du statut d'étudiant lorsque l'on travaille pour Carrefour :

Rémunération au SMIC - Même avantages que les autres employés
- Vos horaires sont aménagés en fonction de votre planning de cours, de vos examens, de vos vacances, etc. - Vous avez le choix entre des contrats de 8, 12, 16 ou 20 heures - Vous bénéficiez d'un tremplin vers un emploi pérenne chez Carrefour

Les stages

Les stages chez Carrefour sont conventionnés, encadrés et bénéficient d'une indemnité qui dépend du niveau d'étude du jeune. Il y a deux types de stages :

Stage longue durée (6 à 18 mois) : mission spécifique dans l'un des métiers d'experts (achat, informatique, ...) ou en magasin. Les étudiants en école de commerce ou d'ingénieurs sont également les bienvenus s'ils désirent faire une année de césure.

Stage « ouvrier » en magasin (3 semaines à 3 mois) : pour découvrir le métier et partager le quotidien des collaborateurs Carrefour.

L'alternance

Le groupe Carrefour encourage fortement cette méthode d'apprentissage. Que vous soyez étudiant en école de commerce, d'ingénieurs ou à l'université, il vous est possible de rejoindre le groupe pour un contrat en alternance en magasin ou sur l'un des métiers d'expert.

Un des avantages de l'alternance chez Carrefour, c'est que vous percevez un salaire et que vous bénéficiez des avantages collaborateurs (mutuelle, primes, réductions, etc.).

Le VIE (Volontariat International en Entreprise)

Les magasins Carrefour étant implantés dans 33 pays, Ils accueillent de nombreux étudiants en VIE. Des missions variées sont proposées comme par exemple : une étude de marche en Pologne, une mission de responsable qualité en Indonésie ou encore la mise en place d'un projet informatique en Chine.

Sont recrutés les diplômés Bac +5 d'écoles de commerce ou d'ingénieurs ayant déjà eu une expérience de 6 mois minimum à l'étranger (stages, semestre d'étude, ...) et une première expérience professionnelle. Le VIE est indemnisé (de 1 400 euros à 2 300 euros net mensuels selon le pays de destination) et vos cotisations sociales sont prises en charge.

Pour postuler ou pour plus d'informations :
<http://recrute.carrefour.fr/>

"Tous solidaire de nos magasins"



Déshabiller Pierre pour habiller Paul

Nos dirigeants ont eu une idée géniale : envoyer des salariés des sièges travailler en magasin pour des événements particuliers : Noël, soldes, anniversaire.

Au début l'idée était d'imiter l'émission TV "Vis ma vie" et d'envoyer les salariés du siège trois jours dans les entrepôts ou les

magasins pour voir le côté terrain. En 2 ans 2000 personnes ont "travaillé" dans 59 magasins d'Ile de France.

Aujourd'hui sous l'appellation "Tous solidaire de nos magasins" les salariés des sièges sont invités à se porter volontaires pour apporter leur aide pendant trois jours dans les magasins. 10 volontaire par hyper (16) et 4 par super (43) sont demandés.

On attend donc pour Noël 332 personnes en renfort !!!

Nouveau modèle commercial EPCS

Chers Collègues & Amis,

Les hypermarchés vivent en ce moment l'intensité commerciale de la fin d'année, et 3 d'entre eux doivent implanter le nouveau modèle commercial EPCS ("60/20/20") pour la phase de test.

Philippe Lartigue, Patrice Lespagnol et Rémy Baume font appel à votre passion, votre engagement et votre esprit d'équipe pour aider ces 4 magasins à rouvrir leur EPCS dans la nouvelle configuration d'ici le 6 décembre, en participant à leur mise en place.

Renforts implantation 60 20 20				
Renfort de 46 personnes				
Date et horaire	Claye Souilly	Villers en bière	La ville du Bois	
22 novembre 4h				
23 novembre 4h	1			
25 novembre 8h		1		1
26 novembre 7h				
Nuit du 26 au 27 nov	3			
27 novembre 6h		2		1
Nuit du 27 au 28 nov	4			
28 novembre 8h	2			
28 novembre 7h				2
Nuit du 28 au 29 nov		4		
Nuit du 29 au 30 nov	4			
Nuit du 3 au 4 dec		3		
4 décembre 4h		2		
Nuit du 4 au 5 dec		4		
Nuit du 5 au 6 dec		5		
TOTAL	15	25	6	

Nous vous garantissons une vraie ambiance nocturne ! C'est une belle occasion de travailler entre tous les services sièges directement au service des Magasins.

Un grand merci aux volontaires de proposer leur aide auprès d'I.A....

Très cordialement, Philippe Lartigue, Patrice Lespagnol, Rémy Baume

Là on attend 46 volontaires

Si nous avons besoin de démontrer le manque d'effectif dans les magasins, reconnaissons que la direction nous donne un bon coup de main. Mais, pourquoi s'arrêter en si bon chemin c'est toute l'année que nous avons besoin d'aide et pas seulement trois jours.

Dans une période où l'entreprise lance un PSE de 500 salariés aux sièges il suffit de proposer à ces cadres des rotations en magasin pour régler le problème. On plaisante ce n'est pas si simple que ça mais ont à un peu de mal à comprendre la logique de cette initiative et le coût extraordinaire de ce coup de main (un cadre de niveau 8 ou 9 travaillant main dans la main avec un employé de niveau 1 c'est beau ... pour la photo)!

Sans parler des problèmes d'adaptation de ces salariés et la légèreté avec laquelle la réglementation est de nouveau légèrement oubliée.

Reims

Inquiétude à Reims après la fermeture et le tranfert à Reims Tinquieux du stand de Carrefour Vacances et du SAV de Reims Cernay.

Le directeur annonce que s'il y a des embauches nous prendrons de salariés de Cernay

Les salariés se demandent quel est l'avenir de Reims Cernay ?

Rumeurs ?

Lors d'une conférence téléphonique avec tous les contrôleurs de gestions magasin ils ont appris la disparition de leur poste en 2013 sans savoir leur devenir dans l'entreprise

Publicité

C'est Noël et la concurrence fait rage. Petit loupé !



Quimper

Nous avons été informés et consultés en CE pour les horaires de fin d'année.

Pas d'autorisation d'ouverture de Dimanche au mois de Décembre. Le samedi 22 décembre ouverture de 8h30 à 23 h Le lundi 24 décembre ouverture de 8h à 19h. Le lundi 31 décembre ouverture de 8h à 19h.

Brest

Suite au refus de la mairie d'ouvrir le dimanche 23 décembre et sous prétexte d'un flux clients important à gérer, voici les horaires présentés en C.E.

Samedi 22 décembre 9h-23h lundi 24 8h-19h samedi 29 9h-22h lundi 31 8h-19h.

Pour le C.E rien ne justifie de fermer les portes du magasin si tard le 22 et 29 décembre.

Antibes

Le magasin sera ouvert les 4 dimanches du mois de décembre le 9 et le 16 de 8 h 45 à 20 heures, le 23 et le 30 de 8 h 45 à 22 heures.

Nous avons écrit une lettre au directeur pour que la fermeture soit à 20 h comme d'habitude. Il veut absolument fermer à 22 heures. Nous avons, avec la CCT, réagit et réaffirmé le droit d'usage que nous avons depuis des années.

Sondage

81% des 20-24 ans sont pour l'ouverture des magasins le dimanche, selon un sondage

Plus de 80% des Français âgés entre 20 et 24 ans sont favorables à l'ouverture des magasins le dimanche, d'après un sondage Ipsos pour l'enseigne Metro, LCI et NRJ publié mardi.

Au total, 63% des Français se disent favorables à l'ouverture des magasins, note Ipsos. "Par rapport à il y a dix ans, il y a une plus nette majorité de Français favorables", avance Federico Vacas, directeur de clientèle chez Ipsos.

Les plus jeunes des Français plébiscitent l'ouverture des magasins le dimanche: les 15-24 ans y sont à 85% favorables, tandis que seuls 65% de seniors de plus de 70 ans l'approuvent.

Sondage réalisé en novembre auprès d'un échantillon de 1.011 personnes.

Pas d'inquiétude on va attendre le prochain sondage . En attendant on va dire deux mots au gamin. Le dimanche il n'a qu'à ranger sa chambre s'il ne sait pas quoi faire !!!

Commerces fermés le 23 décembre

La fédération des commerçants de Brest est en colère. Et s'interroge sur les volontés de la municipalité qui a refusé d'accorder une dérogation pour l'ouverture des commerces le dimanche 23 décembre.

«**T**ous les ans, c'est la même polémique, commente-t-on du côté de la mairie. La municipalité est attachée à la pause dominicale, les élus de Brest considèrent qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir les commerces le dimanche précédant Noël, ceci afin de préserver les salariés. »

Ce à quoi Per-Ian Fournier répond sans détour : « Le maire se fout de nous ! Pourquoi alors avoir accordé deux dérogations, pour la Saint-Donald le dimanche 15 juillet pendant les Tonnerres de Brest, et le dimanche 30 septembre, pour la Saint-Michel ? » Le président des Vitrines de Brest précise que « ces deux dates ne nous intéressaient pas. Depuis des années, nous défendons une seule et unique demande de dérogation par an : le dimanche précédant le 24 décembre. L'an dernier, le maire avait demandé aux commer-



çants de s'arranger avec les centres commerciaux et la grande distribution : nous l'avons fait, cette demande de dérogation est commune. Et il la refuse ! »

La municipalité précise que « les commerces qui ne font pas travailler de salariés pourront ouvrir. » Pour Per-Ian Fournier, « la majorité des magasins a besoin

de personnel. Plusieurs villes du pays de Brest ont accepté l'ouverture ce dimanche, le choix de Brest n'est donc pas juste ». Yann Guénéguou

D'un coté les commerçants manifestent contre l'ouverture le dimanche,

de l'autre ils manifestent pour l'ouverture le dimanche

Un dimanche une fois par an, puis deux, puis cinq, puis tous les dimanches, puis 24 h sur 24, puis 365 jours par an.

Et tout ça pourquoi ? Pour consommer alors que le pouvoir d'achat devient riquiqui.

Allez comprendre !

Intéressement Collectif 2012

Hypermarchés



1 CA hors carburant cumulé national & taux d' EBIT DA national

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
CA HT Hors carburant			100,22	100,49	100,47	100,33	100,40	100,33	100,36	100,63		
% EBIT DA			0,75	0,48	0,55	0,33	0,19	0,23	- 0,02	0,02		
						0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		

Un intéressement qui rapporte peu ... moins que ce qu'accorde les tribunaux pour l'entretien des tenues de travail

2 Indicateur Parcours Client (= moyenne des montants distribués en magasin)

Moyenne Parcours Client à fin Octobre 2012 = **93 €**

3 Indicateur Marque Distributeur Carrefour (MDC) (= moyenne des montants distribués en magasin)

Moyenne MDC à fin Octobre 2012 = **131 €**

* Montant en euros pour un salarié à temps complet & présent toute l'année et sous réserve d'atteinte du seuil de déclenchement

Direction des Ressources Humaines Hypermarchés

L'Hyper !

Cfdt
SANS SOCIAL
PAS DE
COMMERCIAL